

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 3 juin 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Etaient présents :** M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, M. TIAFFAY Patrice, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, M. LEFORT Clément, Mme THOURAULT Sylvie, M. ROYER Jean-Marc.

**Etaient absents excusés :**

M. DAVID Thierry a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Jérôme.

Mme DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Mme THOURAULT Sylvie

Mme MICHEL Rafaële a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice

Mme CHALENÇON Danièle a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2025**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Le procès-verbal est adopté.

**II. DELIBERATIONS**

**1) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local pour 2026.**

M. le Maire rappelle que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité devront procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition, des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour permettre cette composition du conseil communautaire et au Préfet de prendre son arrêté, chaque commune devra se prononcer avant le 31 août 2025, sur l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges composant le Conseil Communautaire.

Les règles de répartitions des sièges n'ayant pas évolué depuis les dernières élections, la Commune de Taissy se verra attribuer 1 siège.

**Adopté à dix-neuf voix pour**

**2) - Désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) et convention de mise à disposition de l'ACFI**

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire dont des agents chargés de la fonction d'inspection. Ces derniers exercent les missions d'inspections décrites au sein du décret 85-603 modifié.

Considérant que la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » proposée par le Centre de gestion permet aux collectivités de faire appel aux compétences de l'ACFI du Centre de Gestion afin de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en inspection, et d'autre part sur une facturation au réel du temps de mise à disposition effectué au bénéfice de la collectivité co-contractante,

Il propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection du Centre de gestion de la Marne à compter du 01/07/2025

**Adopté par dix-neuf voix pour**

### **3 Avis sur le projet de Plan De Mobilité du Grand Reims et son évaluation environnementale**

Le Maire rappelle que par délibération N° CC-2019-340 en date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire du Grand Reims a engagé le processus de révision de son Plan De Mobilité (PDM), incluant la réalisation d'une enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims.

Par délibération N° CC-2025-20 le conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 a arrêté le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale.

Par courrier en date du 17 avril 2024, La Communauté Urbaine du Grand Reims a sollicité la Commune de Taissy afin qu'elle puisse rendre un avis sur ce projet de révision du PDM.

Le lien pour accéder aux documents mis en ligne sur le site du Grand Reims a été envoyé en amont de la convocation aux membres du Conseil afin qu'ils puissent donner leur avis en connaissance du sujet.

**Avis favorable par dix-neuf voix pour**

### **4 Recrutement d'animateurs contractuels sur emplois non permanents**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une classe découverte est organisée pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 du 16 au 20 juin à Asnelles (Normandie).

Pour encadrer les élèves en complément des enseignants, il est nécessaire de procéder au recrutement de 4 animateurs contractuels pour cette période.

**Avis favorable par dix-neuf voix pour**

## **III. GRAND REIMS**

- Lors de la conférence des Maires organisée le 28 mai dernier, le Cabinet Klopfer a réalisé un point de situation sur les travaux en cours d'un nouveau pacte fiscal et financier. On s'oriente pour une adoption de ce pacte courant mars 2027.
- Le bilan du plan de mobilités 2024 a fait ressortir une forte fréquentation des lignes express, et particulièrement la ligne 5 qui passe par taissy.
- Fin des zones à faibles émissions

#### IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

##### **CMJ : réunion du 20 mai 2025**

Une sortie au laser game de Tinquieux sera organisée prochainement pour célébrer la fin de mandat de ce CMJ et récompenser les enfants pour leur travail et leur implication dans la vie communale.

##### **Vie des associations sportives et culturelles : réunion du 26 mai 2025**

Lors de cette réunion, le Maire a présenté aux présidents des associations utilisant les deux salles des sports la longue liste des dégradations subies depuis 2024, à savoir portes cassées, panneaux de basket vandalisés à plusieurs reprises, dalles de plafond détériorées, skydom cassé, et toutes les incivilités que doivent subir les agents en charge de l'entretien des deux salles ; wc bouchés régulièrement volontairement, poubelles non vidées, détritus à même les sols, etc..

Le Maire a informé les Présidents qu'à la prochaine dégradation, si aucun responsable ne se dénonce, les salles seront fermées pendant une semaine.

Les membres du conseil municipal souhaitent que la Mairie soit plus ferme face à ces dégradations et que des sanctions financières soient appliquées aux associations utilisatrices des salles.

Si aucune association ne peut être identifiée comme responsable des dégâts, la sanction financière sera divisée entre chaque association utilisatrice de la salle impactée.

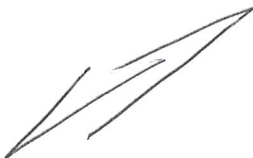
#### V. INFORMATIONS DIVERSES

- Inauguration du sentier pédagogique au marais du trou de Leu avec la participation des élèves de l'école élémentaire qui ont pu, à cette occasion, présenter des maquettes 3D qu'ils ont réalisées.
- Retour positif de l'évaluation des écoles suite à la synthèse présentée le 26 mai dernier.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21 H 15.

Prochain Conseil le 01/07/25.

Mme CHALENÇON Danièle  
Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,  
Maire



